

MONTS DU LYONNAIS Handicap

Ces "taxis sur mesure" s'adaptent aux jeunes handicapés

Les parents de ces enfants doivent parfois recourir au transport adapté. Ce service gratuit est assuré par les chauffeurs formés par le groupe MyMobility. Rencontre avec Andrée Civier (70 ans), retraitée, qui accompagne quatre enfants sur le chemin de l'école, du lundi au vendredi.

Est-il difficile d'être chauffeur pour des enfants handicapés ?

« Disons que j'adore travailler avec ce public. En ce moment, je transporte une jeune fille de 15 ans qui se déplace en fauteuil roulant ou avec un cadre. Elle est très intelligente. Elle est une sorte de modèle pour moi. Tous ces jeunes sont très courageux. Au départ, les enfants autistes communiquent rarement. Il faut être patient. Certains ne parlent pas pendant trois mois, puis s'ouvrent enfin. On établit un lien. Généralement, les parents nous réclament et aimeraient qu'on garde les mêmes habitudes d'une année sur l'autre. Ces enfants ont besoin d'être très entourés. Et nous veillons à être en bons termes avec les familles. »

Comment se passe une journée type ?

« Je m'occupe de quatre enfants, pour les trajets du matin et de l'après-midi. Le circuit est assez long. De Messimy, je vais à Vaugneray,

puis Thurins, Saint-Martin-en-Haut et enfin Saint-Symphorien-sur-Coise. Le matin, je dépose également un enfant à Craponne, que je vais récupérer spécialement à 14 heures. »

Quel est votre profil ?

« Je travaille dans ce type de transports depuis huit ans. Je suis une ancienne coiffeuse à la retraite. Avoir JLI (filiale du groupe MyMobility) comme prestataire est appréciable. Le volet sécurité est assuré. On est titulaire d'un brevet de secourisme. La Citroën Berlingot est équipée de pneus neige pour l'hiver. On dispose d'un véhicule neuf chaque année. »

Propos recueillis par Fabrice DUFAUD



Andrée Civier conduit des enfants handicapés depuis huit ans. Photo Progrès/Fabrice DUFAUD

REPÈRES

■ Deux autres types de prise en charge

Des allocations kilométriques forfaitaires sont versées aux parents assurant personnellement le transport de l'enfant entre le domicile et l'établissement scolaire.

Par ailleurs, lorsque les parents accompagnent l'enfant dans les transports en commun, un Pass transport est fourni gratuitement à l'enfant et à l'accompagnateur.

Au préalable, un dossier comprenant un formulaire et un certificat médical est étudié par le Département ou la Métropole.

17 jeunes concernés au groupe scolaire Champagnat

Au groupe scolaire privé Champagnat, à Saint-Symphorien-sur-Coise, huit véhicules assurent le transport de 17 jeunes handicapés. Au collège, 10 des 13 élèves de la classe Ulis (Unité localisée d'inclusion scolaire) créée en 2003 bénéficient du service de transport adapté. Ces enfants, orientés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), souffrent de troubles cognitifs et de l'apprentissage. Comme pour tous les élèves reconnus handicapés, la collectivité prend en charge leur trajet domicile-école.

« Le transport peut être difficile à gérer, notamment dans une zone comme la nôtre, au cœur des monts du Lyonnais, explique Pascal Pignet, chef d'établissement. Le secteur est vaste et les élèves de l'Ulis viennent de loin : Vaugneray, Craponne, et même Échalas. Les trajets sont mutualisés mais on peut presque parler de taxis sur-mesure. »

Coût moyen annuel : 7 000 euros par enfant

Cette année, 450 véhicules adaptés sillonnent les routes du département (Rhône et Métropole de Lyon). Dans le Rhône,

où le caractère rural du territoire complique la question du transport, à ce jour, 433 élèves handicapés sont concernés (plus de 480 recensés à la rentrée). Pour cette année, le Département débloque un budget supérieur à 3,1 millions d'euros. Ce service aux familles est gratuit. Pour la collectivité, le coût moyen par élève et par an dépasse 7 000 euros.

Du lundi au vendredi, les chauffeurs formés par le prestataire de véhicule adapté MyMobility, s'adaptent aux besoins particuliers de ces enfants. « Les conducteurs sont à l'écoute des

enfants et des parents, développe Christiane Agarrat, vice-présidente du Département chargée des transports. Leurs exigences sont plus fortes que celles des usagers courants. L'idée est de les intégrer le plus rapidement possible aux transports réguliers. »

F. D.

Plus d'infos sur www.rhone.fr/deplacements/transports/transport_des_eleves_et_etudiants_handicapes_scolarises et sur www.grandlyon.com/services/transport-des-eleves-et-etudiants-handicapes.html

SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE Équipement

La Région inaugure le "nouveau" lycée Champagnat

Béatrice Bertoux, vice-présidente de Région, en charge des lycées, est venue inaugurer le "nouveau" Champagnat, jeudi 21 novembre.

L'établissement a fait l'objet d'importants travaux cet été comme l'a relevé le maire Jérôme Banino, accompagné du président de la communauté de communes Régis Chambe, ainsi que plusieurs chefs d'établissement et des représentants de l'enseignement catholique.

Ces travaux ont principalement concerné la partie ac-

cueil et administrative ainsi que la salle des professeurs, avec une totale redistribution des espaces qui permet dorénavant de concentrer l'accueil.

Des aménagements ont également été consacrés à la sécurisation avec la pose d'un portail qu'il faut dorénavant badger pour l'ouvrir. Ces travaux ont été réalisés dans un souci de mise aux normes nationales des accès, le lycée ne connaissant pas de problèmes particuliers de sécurité.



La construction d'une nouvelle véranda a permis la redistribution des espaces administratifs et des professeurs en privilégiant l'accessibilité et la fonctionnalité. Photo archives Progrès/Bruno PHILIPPE



Béatrice Bertoux, vice-présidente de la région, en charge des lycées, a coupé le ruban. Photo Progrès/B. P.